

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Décision du 3 avril 2007 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie

NOR : SJSU0721725S

Le collège des directeurs,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-1-7 et R. 162-52 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé en date du 13 décembre 2006 ;

Vu l'avis de l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie en date du 28 juin 2006 ;

Vu la décision de la commission de hiérarchisation des actes et des prestations médecins en date du 14 février 2007 ;

Vu la décision de la commission de hiérarchisation des actes et des prestations chirurgiens-dentistes en date du 16 février 2007,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – De modifier le livre III de la liste des actes et prestations adoptée par décision de l'UNCAM du 11 mars 2005 modifiée, comme suit :

L'article III-4 est complété par un « V » ainsi rédigé :

« V. – L'arrêté du 27 mars 1972 relatif à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux est modifié comme suit pour les médecins et les chirurgiens-dentistes :

Au titre III : "Actes portant sur la tête", chapitre VII : "Dents, gencives", est ajoutée la section IV.

Section IV : Agénésies dentaires multiples.

Article 1<sup>er</sup>. – Conditions de prise en charge par l'assurance maladie chez l'enfant.

Traitement des agénésies dentaires multiples liées aux maladies rares, chez l'enfant : oligodontie mandibulaire (agénésie d'au moins 6 dents permanentes à l'arcade mandibulaire, non compris les dents de sagesse) avec pose de 2 implants (voire 4 maximum) uniquement dans la région antérieure mandibulaire, au-delà de 6 ans et jusqu'à la fin de la croissance, après échec ou intolérance de la prothèse conventionnelle.

Un protocole de soins doit être établi dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale.

Article 2. – Etape préimplantaire chez l'enfant : bilan avant pose d'implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux.

Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur.....	D ou K 17
Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel.....	D ou K 51
Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire.....	D ou K 73
Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire.....	D ou K 49
Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical.....	D ou K 16

Article 3. – Etape implantaire chez l'enfant : pose et dépose d'implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux.

*Le recours à une anesthésie générale peut être nécessaire ; dans ce cas, le code des actes d'anesthésie figure dans la classification commune des actes médicaux.*

Pose d'implant préprothétique intraosseux intrabuccal :

– le premier implant au cours de la même séance de pose d'implants ..... DC ou KC 210

- chacun des suivants jusqu’au 4<sup>e</sup> implant au cours de la même séance de pose d’implants ..... DC ou KC 176
- Dégagement et activation d’implant préprothétique intraosseux intrabuccal :
  - le premier implant au cours de la même séance de dégagement et activation d’implants..... DC ou KC 45
  - chacun des suivants jusqu’au 4<sup>e</sup> implant au cours de la même séance de dégagement et activation d’implants ..... DC ou KC 33
- En cas de pose d’implant avec dégagement et activation au cours de la même séance, la cotation du dégagement et de l’activation sera réduite de 50 %.
- Pose de moyen de liaison sur implants intrabuccaux :
  - le premier moyen de liaison unitaire sur implant au cours de la même séance de pose de moyen de liaison..... DC ou KC 77
  - chacun des suivants jusqu’au 4<sup>e</sup> moyen de liaison unitaire sur implant au cours de la même séance de pose de moyen de liaison ..... DC ou KC 71
- Révision des piliers implantoportés d’une prothèse dentaire..... DC ou KC 9
- Ablation d’un implant préprothétique intraosseux intrabuccal avec résection osseuse :
  - le premier implant au cours de la même séance d’ablation d’implants... DC ou KC 42
  - chacun des suivants au cours de la même séance d’ablation d’implants. DC ou KC 9

Article 4. – Etape prothétique chez l’enfant : prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire.

- Pose d’une prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine comportant moins de 9 dents..... SPR ou PRO 50
- Pose d’une prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine comportant de 9 à 13 dents..... SPR ou PRO 70
- Pose d’une prothèse amovible complète mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine..... SPR ou PRO 85
- Changement de dispositif d’attachement d’une prothèse dentaire amovible supra-implantaire..... SPR ou PRO 15 »

**Art. 2.** – De modifier le livre II de la liste des actes et des prestations adoptée par décision de l’UNCAM du 11 mars 2005 modifiée, comme suit.

1° Inscrire aux chapitres 7 et 11 les actes suivants :

CODE/CHAPITRE	LIBELLÉ / TITRE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBOURSEMENT sous conditions	ACCORD préalable
07.01.08	Epreuves fonctionnelles de l’appareil digestif.				
07.01.08.01	Epreuves fonctionnelles au niveau de la cavité orale.				
LBQP001	Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d’un articulateur.	1	0		
LBMP001	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel. <i>A l’exclusion de :</i> <i>Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d’un articulateur (LBQP001).</i>	1	0		
07.02.03	Prothèses dentaires.				
07.02.03.05	Révision et réparation de prothèse dentaire.				
HBKD005	Changement de dispositif d’attachement d’une prothèse dentaire amovible.	1	0		
HBMD019	Révision des piliers implantoportés d’une prothèse dentaire.	1	0		
11.02.05	Autres actes thérapeutiques sur le crâne et la face.				
11.02.05.02	Pose d’implant osseux sur le crâne et la face.				
LBLD015	Pose d’un implant intraosseux intrabuccal. (ZZLP025) <i>Facturation : seule l’anesthésie pour pose d’un implant intraosseux intrabuccal chez l’enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LBLD010	Pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux. (ZZLP025) <i>Facturation : seule l’anesthésie pour pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux chez l’enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LBLD013	Pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux. (ZZLP025) <i>Facturation : seule l’anesthésie pour pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux chez l’enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		

CODE/CHAPITRE	LIBELLÉ/TITRE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBOURSEMENT sous conditions	ACCORD préalable
LBLD004	Pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux. (ZZLP025) <i>Facturation : seule l'anesthésie pour pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LBLD019	Pose de moyen de liaison sur implants intrabuccaux. A l'exclusion de : Pose d'infrastructure coronaire sur implant (cf. 07.02.03.01).	1	0		
11.02.05.03	Dégagement et activation d'implant osseux du crâne et de la face.				
LAPB002	Dégagement et activation d'un implant intraosseux. Mise en place d'un moignon transmuqueux ou transcutané. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour dégagement et activation d'un implant intraosseux chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LAPB004	Dégagement et activation de 2 implants intraosseux. Mise en place de 2 moignons transmuqueux et/ou transcutanés. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour dégagement et activation de 2 implants intraosseux chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LAPB003	Dégagement et activation de 3 implants intraosseux. Mise en place de 3 moignons transmuqueux et/ou transcutanés. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour dégagement et activation de 3 implants intraosseux chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LAPB001	Dégagement et activation de 4 implants intraosseux. Mise en place de 4 moignons transmuqueux et/ou transcutanés. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour dégagement et activation de 4 implants intraosseux chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
11.02.05.04	Ablation de matériel osseux sur le crâne et la face.				
LBGA004	Ablation d'un implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour ablation d'un implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LBGA003	Ablation de 2 implants intraosseux intrabuccaux ou d'un implant-lame avec résection osseuse. (ZZLP025). <i>Facturation : seule l'anesthésie pour ablation de 2 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	1	0		
LBGA002	Ablation de 3 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse. <i>anesthésie</i>	1	0		
	<i>Facturation : seule l'anesthésie pour ablation de 3 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	4	0		
LBGA006	Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse. <i>anesthésie</i>	1	0		
	<i>Facturation : seule l'anesthésie pour ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse chez l'enfant est prise en charge dans le cadre des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.</i>	4	0		
11.05	Appareillages.				
11.05.02	Autres appareillages.				
HBLD057	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire.	1	0		
HBLD056	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire.	1	0		
HBMP001	Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical.	1	0		

2° Au paragraphe 11.01.04 Scanographie de la tête, remplacer la note de facturation de l'acte LAQK013 Scanographie de la face *Dentascanner* par :

« *Facturation : la scanographie de la face pour bilan implantaire ne peut pas être facturée en dehors du bilan implantaire, chez l'enfant, pour les agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.* »

**Art. 3.** – Le tarif de l'anesthésie (activité 4) de l'acte LBGA002 est fixé à 57,51 euros.

Le tarif de l'anesthésie (activité 4) de l'acte LBGA006 est fixé à 57,51 euros.

Fait à Paris, le 3 avril 2007.

Le collège des directeurs :

*Le directeur général de l'Union nationale  
des caisses d'assurance maladie,*

F. VAN ROEKEGHEM

*Le directeur de la Caisse centrale  
de la mutualité sociale agricole,*

Y. HUMEZ

*Le directeur de la Caisse nationale  
du régime social des indépendants,*

D. LIGER